

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE REVISION ALLEE N°1

DU PLU DE VULAINES-SUR-SEINE

Par arrêté n°2019-36 du 26 novembre 2019, le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Vulaines-sur-Seine. A cet effet, la vice-présidente déléguée du tribunal administratif de Melun a désigné M. Henri LADRUE, directeur d'école retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du 18 décembre 2019 au 17 janvier 2020 à 16h30

en mairie de Vulaines-sur-Seine (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture.

M. le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :

- Le jeudi 19 décembre 2019 entre 9h et 12h en Mairie de Vulaines-sur-Seine
- Le samedi 11 janvier 2020 entre 9h et 12h en Mairie de Vulaines-sur-Seine
- Le vendredi 17 janvier 2020 entre 13h30 et 16h30 en Mairie de Vulaines-sur-Seine

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera déposé :

- en mairie de Vulaines-sur-Seine (siège de l'enquête publique) 6 Rue Riché - 77870 VULAINES-SUR-SEINE où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h, le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 et le samedi matin de 9h à 12h)
- au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (44 rue du Château - 77300 FONTAINEBLEAU) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30)

Il sera également disponible à l'adresse suivante : www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique9 sur le site internet de la commune de Vulaines-sur-Seine <https://www.vulaines-sur-seine.fr/web/> et sur un poste informatique au siège de la communauté d'agglomération (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30) et en mairie de Vulaines (horaires habituels d'ouverture).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui sera tenu à la disposition du public **au siège de la mairie de Vulaines-sur-Seine** pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture.
- par courrier postal avant le 17 janvier 2020 à 16h30 à l'attention de M. Henri LADRUE commissaire enquêteur au siège de l'enquête en Mairie de Vulaines-sur-Seine 6 Rue Riché - 77870 VULAINES-SUR-SEINE
- par courriel à l'adresse suivante mairie@vulaines-sur-seine.fr avant le 17 janvier 2020 à 16h30
- En ligne sur www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique9 avant le 17 janvier 2020 à 16h30

Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenus dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site internet <https://www.vulaines-sur-seine.fr/web/> et sur le site www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique9 pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique comprend :

- Le dossier de révision allégée n°1 du PLU arrêté en conseil communautaire
- Le bilan de la concertation
- Les pièces administratives annexes
- Le procès-verbal d'examen conjoint des personnes publiques associées
- Les avis des personnes publiques associées et consultées
- L'avis de l'autorité environnementale

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération, en mairie de Vulaines-sur-Seine et à la préfecture de Seine-et-Marne aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. A l'issue de l'enquête publique, le dossier de plan local d'urbanisme sera soumis pour approbation au conseil communautaire, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête.